

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 2 avril 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Maurice Grimard, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Madame Carole Plamondon, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

Sont absents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Sylvain Paris, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Dépôt des états financiers 2018
6. Avis de vacance au poste de conseiller municipal du siège numéro 5 et tenue d'élection partielle
7. Achat d'un camion pour le service des travaux publics
8. MRC de Lotbinière - Gestion des matières organiques
9. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés - Croix-Rouge canadienne
10. Projet d'aménagement des bureaux municipaux et construction d'un garage municipal
 - 10.1 Octroi de contrat à une firme d'architecture
 - 10.2 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Autorisation à déposer une demande d'aide financière
11. Mise à niveau du bâtiment des puits - Octroi du contrat pour les plans préliminaires
12. Mandat de coordination - Camp de jour 2019
13. Formation ADMQ - Travaux d'infrastructures : Conseils pour optimiser la gestion de vos projets
14. APHMRCB - Demande de location de la salle municipale
15. Volet jeunesse - Soirée cinéma 2019
16. Association de soccer Les Seigneuries - Demande de soutien financier
17. Rapport des élus
18. Correspondances
19. Varia
 - 19.1 Remerciement - Sylvain Paris
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

48-04-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

49-04-19

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 5 février 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 627 601.66\$ incluant les revenus de perception.

50-04-19

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Mars 2019

- FOURNISSEURS: 87 989.30\$
- SALAIRES: 19 050.20\$

ADOPTÉE

51-04-19

5.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, la firme Groupe RDL dépose le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019. Une présentation est faite aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes à la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 tel que préparé par la firme Groupe RDL.

Rapport de l'auditeur indépendant

De l'avis des auditeurs, la firme Groupe RDL, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Parisville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

États financiers 2018

Les prévisions budgétaires non consolidées, pour l'exercice débutant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2018, s'élevaient à 1 247 314\$. Les surplus de fonctionnements et les réductions de dépenses ont permis de dégager un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 40 557\$ à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2018, l'excédent de fonctionnements non affectés accumulés s'élevait à 329 344\$.

Le taux global de taxation réel pour la municipalité de Parisville représente 1,43 \$ par cent dollars d'évaluation pour 2018 (1.4147 pour 2017, 1.4074 pour 2016, 1.5738 pour 2015 et 1.5364 pour 2014).

ADOPTÉE

52-04-19

6. AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DU SIÈGE NUMÉRO 5 ET TENUE D'ÉLECTION PARTIELLE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que Monsieur Sylvain Paris, occupant le siège numéro 5 au conseil municipal de Parisville, a remis officiellement sa démission, par écrit, à titre de membre de ce conseil. La date effective de cette démission est le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il y aura tenue obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 339 de cette même Loi, le président d'élection doit, dans les 30 jours du présent avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois suivants la présente séance. Un avis public sera émis afin d'informer les citoyens de la date du scrutin dans les délais prescrits par la Loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- D'autoriser la publication de tous les avis publics ainsi que les informations nécessaires aux électeurs concernant l'élection partielle du 26 mai 2019 via les différents outils de communication et/ou par la poste comme circulaire;
- D'adopter la grille de rémunération du personnel électoral tel que proposé par le Directeur général des élections du Québec;

ADOPTÉE

53-04-19

7. ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a fait des demandes de prix auprès de différents concessionnaires pour la fourniture d'un camion;

CONSIDÉRANT QUE suivant des vérifications de prix et de produits, le concessionnaire *Deschaillons Autos* nous a présenté l'offre la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville procède à l'achat d'un camion GMC Sierra 1500 tel que décrit dans l'offre reçue en date du 28 mars 2019 au montant de 32 700 \$ plus taxes;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Parisville tous les documents nécessaires à cette acquisition;

Que les sommes nécessaires pour pourvoir à cette dépense soient prises à même les surplus accumulés non affectés et de remettre un montant de 8 000\$ par an à compter de 2020, jusqu'à concurrence du montant final dépensé pour l'achat du véhicule, incluant les équipements, au fonds accumulé non affecté afin de taxer la dépense sur une période maximale de 5 ans.

ADOPTÉE

54-04-19

8. MRC DE LOTBINIÈRE - GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles sera mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) nécessite de connaître le nombre d'unités d'occupation et le territoire desservis par la collecte des matières putrescibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit décider si elle souhaite effectuer la collecte partielle des matières putrescibles sur 76 % de son territoire, tel que présenté au forum des maires en février dernier ou une collecte sur l'ensemble de son territoire ou autre choix;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'informer la MRC de Lotbinière que la collecte des matières putrescibles dans la municipalité de Parisville se fera sur 76% du territoire.

ADOPTÉE

55-04-19

9. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service aux sinistrés existant entre la Municipalité de Parisville et la Société canadienne de la Croix-Rouge est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend reconduire cette entente afin de maintenir l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a soumis un projet d'entente à la Municipalité de Parisville pour une durée de trois ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De ne pas renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec.

ADOPTÉE

10. PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX ET CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

56-04-19

10.1. OCTROI DE CONTRAT À UNE FIRME D'ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au réaménagement du bureau municipal ainsi qu'à la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre préliminaire pour déterminer les besoins exacts de la municipalité a déjà eu lieu avec la firme Bourassa Gaudreau et associés architectes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et qu'une estimation des coûts est requise;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bourassa Gaudreau et associés architectes a transmis une offre de services à la municipalité pour faire l'évaluation comparative sommaire de deux bâtiments possibles, faire la mise en plan ainsi que l'estimation du coût des travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat à la firme Bourassa Gaudreau et associés architectes pour la somme de 7 000 \$ plus taxes pour faire l'évaluation comparative sommaire de deux bâtiments possibles, faire la mise en plan ainsi que l'estimation du coût des travaux.

ADOPTÉE

57-04-19

10.2. PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'existence du programme d'aide financière Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite procéder à l'aménagement d'un nouveau centre administratif regroupant l'administration municipale et les travaux publics dans un même lieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser la directrice générale, madame Carine Neault, à signer et à déposer pour et au nom de la municipalité de Parisville une demande d'aide financière pour le Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

ADOPTÉE

58-04-19

11. MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT DES PUIITS - OCTROI DU CONTRAT POUR LES PLANS PRÉLIMINAIRES

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a déjà élaboré une étude préliminaire des travaux de mise à niveau du bâtiment des puits;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles à un programme d'aide financière et qu'il faut présenter des plans préliminaires complétés à 30% afin de compléter la demande;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a présenté une offre de services pour la réalisation des plans préliminaires au montant de 21 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat pour la confection des plans préliminaires de la mise à niveau du bâtiment des puits pour la somme de 21 500 \$ à la firme Tetra Tech QI inc.

ADOPTÉE

59-04-19

12. MANDAT DE COORDINATION - CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a procédé à l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un coordinateur du Camp de jour pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- D'embaucher Mme Sandra Blouin au poste de coordonnatrice du Camp de jour pour la saison 2019 (environ 120 heures au total);
- Que celle-ci soit rémunérée selon la grille salariale du *Recueil des conditions de travail et politiques de la municipalité de Parisville*.

ADOPTÉE

60-04-19

13. FORMATION ADMQ - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES : CONSEILS POUR OPTIMISER LA GESTION DE VOS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation nommée Travaux d'infrastructures : Conseils pour optimiser la gestion de vos projets;

CONSIDÉRANT QUE cette formation en salle sera donnée le 22 mai 2019 à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au coût de 316\$ plus taxes. Les frais de déplacements et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

61-04-19

14. APHMRCB - DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) a présenté une demande pour l'utilisation la salle municipale pour des pratiques de théâtre qui se tiendraient les mardis du 9 au 30 avril 2019 de 13h45 à 14h45;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'APHMRCB à utiliser gratuitement la salle municipale pour la période mentionnée et que la municipalité assumera les frais d'entretien.

ADOPTÉE

62-04-19

15. VOLET JEUNESSE - SOIRÉE CINÉMA 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, avec sa fête automnale ainsi que diverses activités, a amassé un fonds destiné au Volet Jeunesse de Parisville afin de répondre aux besoins de la politique municipale familiale et municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce Volet Jeunesse, une soirée cinéma a été offerte à la population de Parisville et des environs durant la semaine de relâche et que le mandat de coordination de l'activité a été donné à l'entreprise *Emplettes et Paillettes* de Parisville;

CONSIDÉRANT QU'avec les profits réalisés durant la soirée, l'activité a coûté 234,89 \$ au volet jeunesse :

- Dépenses (coordination - friandises - décoration - dvd).....466,39 \$
- Revenus
(cantine).....231,50 \$

CONSIDÉRANT QU'avec plus de 130 participants, dont 80 enfants, il est évident que celle-ci comble un besoin exprimé dans la PMFMADA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'entériner la dépense de 234,89 \$ occasionnée par l'organisation de la soirée cinéma donné à forfait à l'entreprise *Emplettes et Paillettes*.

ADOPTÉE

63-04-19

16. ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) a présenté une demande d'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit gratuitement les infrastructures ainsi que l'entretien du terrain (gazon tondu une fois par semaine);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 250\$ est suggéré par l'ASLS;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'offrir un montant de 250\$ à l'Association de soccer Les Seigneuries en soutien financier et que ce montant soit pris dans le Volet Jeunesse.

ADOPTÉE

17. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

18. CORRESPONDANCES

La correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil est déposée.

19. VARIA

64-04-19

19.1. REMERCIEMENT - SYLVAIN PARIS

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De faire parvenir à monsieur Sylvain Paris une lettre de remerciement pour toutes ses années d'implication dans le milieu municipal en tant que conseiller.

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

65-04-19

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 21h03 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 7 mai 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**